

## **CTR PLF 2016**

## FICHE 5

## LES CRÉDITS DE LA DGFIP

Le montant total des crédits prévus en PAP 2016 pour la DGFiP s'élève à 8 008,2 M€. Ces crédits sont composés de crédits de personnels (titre 2), de fonctionnement et d'investissement (hors-titre 2).

➤ Les **crédits de personnel** pour 2016 devraient s'élever à **6 925 M** € dont **2 182 M** € au titre du CAS pension (- 2,2 % de baisse par rapport à la LFI 2015).

Le PLF 2016 a été construit sur la base d'un plafond d'emplois de **107 294** ETPT et d'un volume de suppressions d'emplois de 2 130 ETP. L'enveloppe de crédits consacrée au financement des mesures catégorielles est de 2,7 M€ hors CAS pension.

en M€	2015	PLF 2016
Crédits T2 hors CAS	4845,6	4742,3
Dont heures supplémentaires	1,9	1,9
Dont auxiliaires	30,7	28,9
Suppressions d'emplois en ETP	-2000	-2130

Les données 2016 d'heures supplémentaires et d'auxiliaires correspondent à des enveloppes prévisionnelles.

Les **crédits de « hors titre 2 »**, prévus pour la DGFiP en 2016 s'élèvent à **1 083,6 M€**, ce qui représente une baisse de 50,7 M€ par rapport à la LFI 2015 (soit - 4,5 %).

## Les principaux postes de dépenses prévus en PAP 2016 sont les suivants :

◆ <u>47,6 % (516,6 M€) de dépenses immobilières</u> dont notamment 248,7 M€ de loyers budgétaires et 124,6 M€ de loyers financiers.

La rationalisation du patrimoine et l'optimisation des locaux sont un objectif majeur de la politique immobilière de la DGFiP sur la période 2015-2017.

Ainsi, la direction mettra en œuvre en 2016 les schémas d'adaptation des structures et du réseau proposés par les responsables territoriaux. En outre, la diminution de la facture énergétique est une priorité par la réalisation de travaux, les changements d'équipements peu économes et l'adhésion aux marchés inter-ministériels de gaz et d'électricité.

La DGFiP accompagnera également la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) afin de satisfaire à l'obligation légale de mise en accessibilité de ses bâtiments classés ERP (Établissement Recevant du Public).

Comme les années précédentes, une attention toute particulière sera portée aux conditions de sécurité des agents et, plus généralement, aux conditions de travail et aux conditions d'accueil des usagers dans les services.

♦ 31,4 % (340,4 M€) de dépenses « métiers », dont les principaux postes de dépense sont : 202 M€ de dépenses d'affranchissement, 44 M€ de frais d'impression (achats et maintenances liés aux obligations déclaratives : formulaire, notice, avis…), 44 M€ de remboursement de frais de déplacement pour exercer nos missions et 19 M€ de remises versées aux débitants de tabac.

La DGFiP est parvenue à diminuer ses dépenses d'affranchissement de 15 % entre 2011 et 2014 (37 M€) grâce à l'optimisation de ses processus internes de traitement du courrier (regroupement des envois pour obtenir de meilleurs tarifs postaux, renoncement à certains recommandés), ainsi qu'à l'accroissement de l'offre de services numériques permettant d'éviter l'envoi de courriers papier.

Nous poursuivrons en 2016 notre recherche de mesures visant à réduire les dépenses d'affranchissement et d'impression avec le renforcement des démarches d'industrialisation de l'envoi des courriers (notamment au travers de CLIC'ESI) et par l'abaissement, acté dans le PLF 2016, des seuils des obligations de transmission par voie dématérialisée des déclarations et des paiements des contribuables particuliers.

A terme, avec le déploiement de l'ENSU et d'autres projets de dématérialisation dans le champ des collectivités locales, des économies significatives peuvent encore être envisagées à moyen terme.

◆ <u>13,4 % (145 M€) de dépenses informatiques</u> (dont 25,6 M€ dédiés aux dépenses de micro-informatiques du réseau).

En 2016, plusieurs projets axés sur le développement du numérique se poursuivront ou seront engagés avec pour objectif majeur de répondre à l'attente des usagers et partenaires d'une part, et améliorer les conditions de travail des agents par la modernisation des outils, d'autre part.

Ces projets ont également vocation à améliorer l'ergonomie des applications pour le confort des utilisateurs (usagers et agents) tout en répondant aux évolutions réglementaires.

<u>A titre d'exemple</u>, une messagerie sécurisée sera mise en place sur le site impot.gouv.fr rénové. La participation de la DGFiP au programme interministériel « dites-le nous une fois » favorise les échanges d'information dématérialisés avec les administrations, organismes sociaux et les collectivités locales.

Dans le domaine de la gestion publique, la dématérialisation et la simplification des échanges entre les services de la DGFiP et ses partenaires et usagers (collectivités territoriales, acheteurs publics, juridictions financières, services de l'État...) se poursuivront en 2016 afin de les préparer à l'obligation de recourir à la transmission dématérialisée des pièces nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes prévue par la loi NOTRé.

En matière de service aux agents, la création d'un espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP), offrant un bouquet de services personnalisés à destination des agents publics civils et militaires, a été lancée. Le projet actuel de télé-inscription sera par ailleurs étendu en 2016 aux concours internes.

Enfin, le renouvellement des postes de travail des agents se poursuivra selon le rythme habituel de 20 % par an.

♦ <u>7,6 % (82 M€) de dépenses de fonctionnement courant</u> qui comprennent pour l'essentiel des frais de formation (dont les remboursements de frais de déplacement à hauteur de 21 M€), des dépenses d'achat, de location et d'entretien de matériels, des dépenses de sécurité et des subventions relatives à l'action sociale.

La DGFiP poursuivra sa recherche de mesures visant à alléger les charges de fonctionnement courant notamment par les processus de mutualisation interministériels pour obtenir de meilleurs prix sur les achats courants tels que les fournitures de bureau, le papier, etc.

A ce stade de la procédure, la répartition par département de la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2016 n'est pas encore finalisée.

en CP	2015	PLF 2016
Dépenses immobilières hors loyers budgétaires (*) (loyers financiers et charges locatives + investissement + énergie et fluides + impôts liés à l'immobilier + entretien immobilier + services dont nettoyage & gardiennage)	275,54	267,86
Dépenses métiers (dépenses d'affranchissement + frais de déplacement mission + imprimés fiscaux & éditique + frais de justice + frais bancaires + remises aux débitants de tabac)	330,84	340,35
Dépenses informatiques (dépenses de centrale + services déconcentrés + frais de réseau + télécommunications)	181,95	145
Dépenses de fonctionnement courant (formation + achats & locations de divers matériel + sécurité + frais de transport + action sociale + prestations de services + fournitures + moyens généraux)	78,57	81,71
(*) Loyers budgétaires	245	248,7

en M€ Prévision Exécution

PLF 2016